

L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. IV.—No. 11.

MONTREAL MARDI MIDI, 7 JUIN, 1842.

PRIX 3 SOUS.

ATTENTION! A VENDRE.

CINQ EMPLACEMENTS sis et situés dans le village de SOREL, dépendants de la succession du feu PIERRE TRIGANNE en son vivant aubergiste du dit lieu avec 3 maisons, étables, remises, jardins &c. très avantageux pour le commerce. Vente le 1er jour d'AOUT prochain à DIX heures du matin.

—Aussi—

DEUX TERRES dans la paroisse de St. Aimé en bois de l'une de 3 arpents sur 40 et l'autre de 2 arpents sur 20 le 2 d'Aout à dix heures de l'après-midi. Pour plus amples informations s'adresser à J. N. D. Grébassa N. P. de Sorel ou au Sous-signé à la Baie du Febvre.

CONDITION LIBÉRALES.

JOSEPH MANSEAU,

TUTEUR.

Baie du Febvre, 6 Mai 1842.

la-18-3

MARCHANDISES NOUVELLES,

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow un assortiment général de magnifiques marchandises sèches et d'Étape, très avantageux pour le commerce du printemps et de l'Été, choisies par une personne que l'intérêt concerne en cette circonstance et qu'ils offrent à des prix très modérés et à crédit; il feront aussi une déduction libérale pour de l'argent comptant, leur intention étant de core la vente de leur Stock entier dans le cours de la saison.

ROBERT ARMOUR & Cie.

Montréal 16 mai 1842.

e. 6.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Charles Bernard en son vivant Marchand de Berthier, sont priées de présenter leurs comptes dûment authentiqués au sous-signé et les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de payer immédiatement au même.

ALEXIS BAREILLE dit LAJOIE,

CURATEUR

Maskinongé 7 Mai 1842.

j-3

UNE personne respectable et qui peut donner les meilleures références, désirerait se placer comme MENAGERE chez quelque Culte de la Campagne. S'adresser à ce Bureau Montréal, 4 août S.

j-3

UNE Demoiselle pouvant enseigner le français grammaticalement, l'Arithmétique, de Piano la Guitare, le Mezzointo et le Poonalisting offre ses services à toutes personnes qui désireraient en profiter à l'étude de ces sciences. Elle a fait l'acquisition d'une belle et bonne guitare et d'un excellent piano tout neufs par l'usage des lieux. S'adresser à ce bureau.

Montréal ce 12 mai 1842.

l. s.-4.

POELES.

VENANT d'être reçues des Fonderies des Iles Vertes, un grand assortiment de POELES de Gout, de SALON, BUREAU, SALLE, de CHAMBRES à COUCHER. Supérieur POELES de CUISINE de RIX. POELES simple et double de 18 à 36 pouces, de TROIS-RIVIERES et d'ÉCOUSSE.

—Aussi—

Un assortiment général de Quincaillerie, Outils de Mécanique, etc. de Manufacture Anglaise et Américaine.

WM. RODDEN,

Enseigne du Poêle, 211 Rue St. Paul.

Montréal, 13 Sept. 1841.

j-51.

LOUIS OLETOURNEUX

Avocat et procureur.

A TRANSPORTER SON BUREAU

RUE ST. GABRIEL, 2EM

PORTE A DROITE EN

DESCENDANT.

b-m-1.

L. A. OLIVIER,

Avocat.

ENCOIGNURE DES RUES

ST. VINCENT ET ST. AMABLE.

12 Mai, 1842.

y-ls.-4.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a existé sous les noms de raisons de JOUETTE et FERLAND est dissoute de ce jour, d'après un consentement mutuel. Ains est par le présent donné que tous les affaires sont en conséquence réglés par le dit FERLAND, de même que ceux qui doivent à la dite société devront payer au dit FERLAND qui est seul autorisé à en donner quittance.

JOUETTE & FERLAND.

St. Paul, 4 Mars 1842.

j-110.

AVIS.

EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2me Victoria, Chap. 3 et 4 et pour la due exécution de ce qui y est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à la résidence du Trésorier, situé à la côte St. Laurent.

EDWARD HACKETT

Trésorier du District de Montréal

1er février, 1842.

j-101.

UNE femme respectable de cette ville, âgée de 45 ans, entendait parfaitement la Cuisine, désire se placer comme MENAGERE chez quelque Culte ou autre. Elle pourrait produire au besoin des certificats de bonnes mœurs et de respectabilité. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau ou à Joseph Roy, Ecr. Marchand, rue St. Paul.

Montréal 17 Janvier 1842.

j-95.



LA CHAPELLE DU RIVAGE.

Sous les remparts de Pise, aux champs de la Toscana.

Une veuve indigente, et jouet du malheur,

Attendait ses deux fils qui loin de sa cabane,

Jusqu'aux rivages de Catane,

Avaient conduit la barque d'un pêcheur.

La saison du retour s'écolait, et les ondes

Ne lui rendaient point ses enfants.

Ils erraient sur les mers profondes,

En butte à la fureur des vents.

C'est en vain qu'éloignant une image terrible,

Cette mère pour eux préparait incessamment

Ou la laine tissée en léger vêtement

Ou le modesteabri d'une couche paisible.

Rien ne lui trait sa peine, et le jour tout entier

La nuit seule, pleurant auprès de son foyer.

La nuit vient... elle pleure encore; elle s'oublie

En des pensers de deuil et de mélancolie.

Le sommeil pour jamais a fui loin de ses yeux.

Enfin, n'écoulant plus qu'un sentiment pieux,

Unique appui de sa misère,

Vers une église solitaire,

Que baignent les flots orangeux,

La triste Séphora, pour ses fils malheureux,

Resolue d'aller en prière.

Le cœur rempli de son dessein,

Elle revêt du pélerin

L'humble tunique, le rosaire;

Et quittant sa pauvre chaumière,

Du rivage suit le chemin.

Par-tout l'infortunée, avec persévérance,

De la moindre cabane interroge le seuil:

Par-tout elle redit ses craintes, sa souffrance,

Et le long de la mer, va d'écueil en écueil

Redemandant ses fils, sa dernière espérance

La fatigue enchaînait déjà ses pas tremblants,

Quand au déclin du jour, se présente à sa vue

Un large promontoire à la cime touffue,

Et dont les flots émus venaient battre les flancs.

Du milieu des forêts qui dominaient la plage

Une croix montait vers les cieux;

Et d'une humble chapelle élevée en ces lieux,

Les rayons du couchant embrasaient le vitrage.

Incertaine des bords heureux

Où finit son pèlerinage,

Séphora du rocher sauvage

Gravit péniblement les sentiers tortueux.

Soudain, à travers la verdure

Des mélèzes, des pins confusément épars,

La triste voyageuse égarant ses regards,

Croit entendre un léger murmure.

Surprise, elle s'avance, et découvre à la fois

Tout un peuple à genoux, le front dans la poussière.

Écoulant la simple prière

Du vieux Hermite de ces bois.

Par un doux intérêt auprès d'elle amenée,

Une vierge l'accueille et la presse en ses bras

O ma fille! lui dit l'étranger étonné,

Parlez: où donc le ciel a-t-il conduit mes pas?

Et quel pieux abri s'offre sur cette rive?

Ma mère, lui répond la bergère naïve,

C'est vous voyez la chapelle où viennent les pasteurs

Prier, chaque printemps, pour les navigateurs.

A Notre-Dame des Tempêtes,

Cet humble a-ile est con acré.

La Sainte-fait taire à son gré

Les vents qui grondent sur nos têtes;

Par-tout son nom est adoré,

Et nous l'invoquons dans nos fêtes.

A ce touchant hommage, à ces mots consolans,

Séphora reconnut l'autel où dès long temps

Par une voix secrète elle était appelée.

Mais tandis qu'elle prie et joint ses vœux ardents

Aux vœux de la poplade en ces bois rassemblée,

Voici que du hameau, les vierges, les enfans,

Sur deux files rangés, s'avancent à pas lents

Vers le sommet de la roche isolée.

Ces cantiques naïfs, leurs chants tristes et

doux,

Se prolongent dans la campagne;

Au bord des ondes en courroux

L'étranger les accompagne.

Et là, d'un regard douloureux,

Qui trahit de son cœur la secrète amertume,

Éto contemple au loin ces écueils dangereux,

Où la vague bondit et se brise en écume.

Cependant aux pieux accords

D'une touchante mélodie,

Les filles des pasteurs, boîtes de modestie,

Entourant le rocher, se pressent sur ses bords, Comme de blancs troupeaux sur les monts d'Ancadie.

Chacune d'un bouquet vermeil

Marche naïvement parée;

Leur sein à la fraîcheur de l'aube à son réveil

Et de simples chapeaux d'une paille dorée,

Présentent leurs attraits des rayons du soleil.

Choisie entre ses soeurs, la plus jeune bergère,

Sur la face desjeuns, balance mollement

Des lis qu'elle a treasés en guirlande légère;

Et quand le saint Hermite annonce le moment

Où doit cesser le chœur, des célestes louanges

Pleins d'émotion et de recueillement

Elle adresse ces mots à la Reine des Anges:

Chaste Marie, espoir des matelots,

Astre propice au milieu des naufrages;

Loin de ses bords écarter les orages,

Et répandez le calme sur les eaux.

Pour nos époux, nos enfans, et nos frères,

Nous vous prions, Marie, entendez-nous!

Qu'un doux zéphyr nous les ramène tous,

Ces autonniers battus des vents contraires.

Dans leur fureur, pour enchaîner les flots,

Il vous suffit d'une simple guirlande.

Recevez donc cette modeste offrande,

Chaste Marie, espoir des matelots.

Telle fut des pasteurs la prière ingénue;

Et de même qu'on voit au sommet d'un vieux pin,

Après un ouragan la colombe abattue,

Recueillir avec soin, dans son aile étendue,

Les premiers rayons du matin;

De même Séphora, languissante, plaintive.

D'un espoir renaissant accueillit la douceur:

Et prêtant aux bergers une oreille attentive,

Sourit à des accents qui pénétraient son cœur.

Soudain s'arrondissant au gré d'un vent prospère,

Trente voiles à loin blanchissent l'horizon.

Faveur céleste! l'étranger,

L'oeil attaché sur l'onde amère,

Poursuit sa pieuse oraison.

Mais bientôt à l'aspect des barques désirées,

Tous, élevant de joyeuses clameurs,

Au sein de vagues azurées,

Lancent leurs couronnes de fleurs.

La foule descend sur la plage:

Le bruit léger de l'aviron

Frappe les échos du rivage,

Et déjà pour ces bords, termo d'un long voyage,

Les pêcheurs ont quitté leur flottante prison.

Déjà dans tous les yeux le plaisir étincelle.

Ici l'épouse embrasse son époux,

Plus loin, l'amante à l'amant qui l'appelle,

Jeté un regard où l'amour se réveille,

Et que l'absence a su rendre plus doux

Mais parmi cette foule émue,

De la pélerine inconnue

Oh! comment peinte le bonheur!

Quand au bord de l'onde écumante,

Le sort tout-à-coup lui présente,

Ses deux fils qu'appelaient son cœur!

Eperdue, elle écoute, malgré le poids de l'âge,

Les serres dans ses bras avec ravissement,

Et bénit le presentiment

Qui l'attira vers ce rivage.

Alors, tous à la fois, chantent le sol natal.

Une impatiente jeunesse,

Le front rayonnant d'allégresse,

Des jeux a donné le signal;

Et soudain, formant une chaîne,

Elle s'élançait sur l'arène,

Au son du siffre pastoral.

Des sylphes sur leurs fleurs la danse est moins légère

Moins rapide, le vol du timide Aleyon,

Quand menacé par l'aquilon,

Il eilleure, en fuyant, la vague solitaire,

Ah! tant que parmi vous le pélerin viendra

De la reine des cieux implorer l'assistance,

Bergers! n'oubliez pas sa bonté, sa puissance,

Et le pieux espoir qui soutint Séphora,

Adorez d'une foi sincère

Celle dont il main tutélaire,

Remet le calme aux flots courroucés,

Aux amantes leurs fiancés,

Et l'enfant aux pleurs de sa mère.

S. E. GERAUD.

MELANGES.

LA MALLE DU TRAGEDIEN.

Par un beau jour d'été de 1812, un gros monieur, fort important, si l'on en jugeait par son apparence, se promenait avec agitation devant la porte d'une auberge de Naples; de temps en temps il portait la main à son front avec désespoir; on eût dit qu'il cherchait à en arracher quelque idée salutaire.

—Malheur! malheur! s'écriait-il; rester

en chemin, ne pas faire honneur à ses engagements, c'est terrible, c'est affreux! Qu'avez-vous donc père Benevolo? dit l'hôtesse! pourquoi? Vous me demandez pourquoi?... Mais vous ne le savez donc pas, il faut que je sois après demain à Salerne pour y jouer la tragédie. Eh bien! père Benevolo.—Eh bien! j'ai une troupe superbe, une princesse magnifique avec des yeux comme deux diamans noirs, et une voix ravissante pour laisser tomber de deux lèvres de rose les vers harmonieux des poètes.—En ce cas pourquoi vous plaindre?—J'ai aussi repit Benevolo, un comique admirable, une figure affreuse, grimaçière comme celle de Sancho Pança, un visage refrogué, qui rit et pleure à ravir: c'est Heraclite et Démocrite dans un même corps.....—Alors, dit encore l'hôtesse, pourquoi cette tristesse?—Ah! c'est qu'il me manque un sujet essentiel, que je ne puis trouver, la pierre d'achoppement du répertoire; il me manque un premier sujet, un tragédien.—Diéte, s'écria l'hôtesse, voilà qui est fâcheux.—D'autant fâcheux que ma combinaison se trouve dépréciation et la fortune de ses directeurs.—Oh! quel bonheur, bonne sainte Vierge, vous me protégez donc; amenez votre jeune homme au plus vite, on pourrait me l'enlever peut-être.....

L'avis de Benevolo était inutile; sa protectrice avait disparu, elle revint bientôt tenant avec elle un gros garçon par la main.—Tenez, voilà votre homme—Un enfant, dit piteusement le directeur, en regardant l'enfant joufflu qui aspirait à représenter les empereurs de Rome et les tribuns des républiques italiennes.—Un enfant qui fera son chemin, répliqua la bonne femme d'un ton un peu piqué.....—Tenez, regardez-le un peu, voyez cette pose, voyez ces gestes, ce regard.....

En effet, le petit homme s'était mis à réciter quelques vers tragiques du Dante en se drapant fort convenablement avec les pans un peu rapés de sa redingote.

Bravo, bravo, bravissimo, s'écria Benevolo, vous serez admirable quand Otello, vous ferez un maure superbe dans on vous aura ciré à l'oeil; touchez-là, mon gaillard, je vous emmène comme chef d'emploi, je paie vos frais de voyage et de plus ayant votre début, voici vingt ducats d'or pour votre monnaie de poche; ça vous va-t-il?—Considérablement, dit l'enfant.—Comment vous appelez-vous?—Luidgi; Luidgi! quoi?—Luidgi tout court, répondit l'hôtesse; cet enfant a des raisons pour ne pas dire son nom de famille, car on pourrait le faire rentrer au bercail!.....—Et la brebis égarée ne s'en soucie pas, ajouta Benevolo en souriant; en ce cas, faisons nos paquets et partons; je vais placer mon premier tragique sur un mulet; il trottera à mes côtés.

Une heure après, Benevolo, le jeune Luidgi et toute la troupe de drame avaient quitté la ville de Naples.

Le directeur, à son arrivée à Salerne, fit annoncer partout que le jeune tragédien Luidgi allait paraître dans un rôle important du répertoire; il le présenta tout d'abord au public comme un phénomène curieux par son talent et son âge des plus tendres. Le résultat de cette habile manœuvre préparatoire ne fut pas découvert... Une foule immense se pressa dans la salle de spectacle le soir de l'ouverture. Déjà Benevolo se frottait les mains; déjà Luidgi, affublé dans un costume moyen âge, s'essayait, derrière le rideau, à se poser à la manière impériale et fière des empereurs de Rome. Déjà le caissier de la troupe empilait les écus de la recette..... Tout était joie présente et joie à venir..... Mais, hélas! que de déceptions en ce monde!

Le destin souffla sur ce château de cartes et fit crouler tout l'édifice. Six siffres entrèrent en scène avec le débutant et l'appréhendèrent au corps en vertu d'un ordre de S. M. Joachim Murat, roi de Naples.... Ils agissaient au nom de la famille de Luidgi, et avaient mission de ramener le vagabond au Conservatoire de musique,

NOUVELLES ANNONCES.

Contrats pour chauffage Succession de feu l'Hon. J. Quesnel. Une personne &c. VENTE PAR ENCAN. March. sèches. Cuvillier & Fils. Gonièvre, sucre savon Do. Do. Vente remise Do. Do. March : sèches Maçon et Fils. March : sèches Do. Do. March : endom. Do. Do.

L'AURORÉ DES CANADAS.

MARDI MIDI 7 JUIN, 1842.

Notre empruntons à la Gazette de Québec les Extraits suivants des dernières nouvelles d'Europe.

NOUVELLES D'EUROPE.

GRAND INCENDIE A HAMBOURG.—TERRIBLE ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE PARIS A VERSAILLES.—NOUVEL AT-TENTAT CONTRE LA VIE DE LOUIS-PHILIPPE ET DE SA FAMILLE, ETC.

Le navire à vapeur l'Unicorn, parti de Picton mercredi dernier à cinq heures du soir, est arrivé aujourd'hui un peu après midi. Il apporte la malle d'Angleterre du 19 mai, reçue à Halifax le 31. Nos journaux vont jusqu'au 19 de Liverpool, au 18 de Londres et au 15 de Paris. Nous n'avons que le tems de donner quelques extraits relatifs aux trois événements énoncés en tête de cet article.

Le nouveau tarif était en discussion à la chambre des communes. Il n'y avait aucune espérance qu'il y serait fait des modifications en faveur des colonies de l'Amérique septentrionale. La troisième lecture du bill de la taxe des revenus était fixée au 23 mai.

La détresse continuait parmi les classes ouvrières dans la Grande-Bretagne, les incurties en Irlande, l'agitation républicaine dans le nord de l'Espagne, la guerre entre les français et les arabes dans le nord de l'Afrique, l'anarchie et les massacres en Syrie.

INCENDIE DE HAMBOURG.—Paris, 15 mai.—Le paquebot Guillaume Ier est enfin arrivé le 12 au soir à Amsterdam avec des nouvelles de Hambourg du 10 mai, à sept heures du soir. On s'était, en effet, rendu maître du feu dans la soirée de dimanche, lorsqu'il eut atteint les limites de la ville au nord-est, et grâce au calme de l'atmosphère. On commençait à pouvoir se rendre compte de l'étendue réelle du désastre; il y a onze cent soixante maisons et magasins détruits, et le nombre des maisons atteintes par le feu est à peu près égal.

La nouvelle Bourse est définitivement sauvée, malgré sa position au milieu de l'incendie, mais elle a beaucoup souffert.

Les pertes sont évaluées à 100 millions de marcs banco, c'est à dire plus de 180 millions de francs.

Une lettre particulière, du 9, dit que le sénat venait de décréter un emprunt provisoire de 50,000,000 marcs banco, et un emprunt forcé sur les maisons non détruites.

La banque continue ses paiements; elle avait dans ses caves 50 millions en valeurs métalliques.

Le Barson Hall a paru le 9 au soir; il annonce que toute la partie de la ville qui renferme les plus grands dépôts de marchandises n'a pas souffert.

Le nombre des victimes ne paraît pas dépasser 40 à 50.

Une proclamation du sénat a démenti les bruits répandus que des incendiaires avaient été pris sur le fait, mais il n'est que trop vrai que des personnes arrêtées sur de pareils soupçons ont été maltraitées et même blessées mortellement.

Par arrêté du sénat, le sénateur Hudtwalcher a été revêtu le 6 mai des fonctions dictatoriales, mais on ne voit pas qu'il ait fait un grand usage des pouvoirs qui lui étaient confiés.

La marque de sympathie donnée aux Hambourgeois par le sénat de Francfort, qui a voté un secours de 100,000 fl. en attendant des particuliers, aura produit le meilleur effet à Hambourg.

A Anvers, la souscription a été ouverte par le consul de Hambourg à cette résidence qui a souscrit pour 2,000 fr. Quatre autres maisons ont souscrit à la suite pour pareille somme, et une traite a été envoyée sur le champ pour le montant de ces souscriptions.

—Voici le post-scriptum d'une lettre de Hambourg du 9 mai :

« Il paraît certain que toutes les compagnies d'assurances paieront l'indemnité due aux parties assurées. L'escompte de la banque à 4 p. 100. Les affaires commencent à prendre leur allure accoutumée. »

—Les souscriptions pour Hambourg marchent très-bien. Depuis deux jours, le montant des souscriptions reçues est de 7500 liv. st. On croit que les auteurs du projet feront bientôt leur première remise de 10,000 liv. st. à Hambourg pour compte. (Morning Herald.)

—La première liste des souscriptions reçues pour les incendies de Hambourg par la commission de MM. les députés s'élevait aujourd'hui à 1125 fr.

—MM. de Rothschild frères nous adressent la note suivante :

« Les banquiers et négociants ci-après s'étant réunis spontanément, ont ouvert une souscription pour venir au secours des malheureux incendiés de la ville de Hambourg. »

AFFREUX ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE VERSAILLES.

PARIS, 8 mai.—Un épouvantable événement a répandu aujourd'hui la consternation dans les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques. On a connu vers les sept heures qu'un accident affreux venait d'arriver au chemin de fer de la rive gauche. Des rumeurs peut être exagérées, et presque toutes très différentes, ne nous permettent pas de nous expliquer sur la cause et l'étendue de ce malheur. Voici, du reste, au milieu de mille détails, ce que nous avons recueilli de témoins oculaires.

Le convoi qui revenait de Versailles, vers les six heures, était arrivé sans encombre entre Viroflay et Bellevue lorsque tout à coup les deux locomotives se sont arrêtées. La rapidité du mouvement a poussé les deux premiers wagons, qui ont été enlevés de terre et qui sont venus coiffer et briser les cheminées des locomotives. Ces wagons se sont enflammés aussitôt; celui qui suivait immédiatement a été renversé, mis en pièces: les deux premiers n'ont bientôt plus formé qu'un amas de débris. Ce qu'il y a de plus horrible, c'est que les malheureux voyageurs qui n'ont pas été tués par la secousse ont été dévorés par l'incendie, sans qu'il ait été possible de leur apporter aucun secours. Et c'était un spectacle effroyable que de voir ces débris humains calcinés aux trois quarts, n'ayant plus de formes, retirés l'un après l'autre de ces wagons presque entièrement consumés.

Un immense concours a été attiré sur le théâtre de cette scène horrible; le convoi qui partait de Paris a dû s'arrêter; les voyageurs qui ont été assez heureux pour n'être pas atteints sont revenus à pied et ils ont apporté dans la capitale cette nouvelle qui fait de soir le sujet d'une affliction universelle. Une très grande quantité de blessés ont été transportés aux hôpitaux.

Un convoi parti de Versailles à 5 heures et demie pour le retour à Paris, étant parvenu à la hauteur de Meudon, a arrêté, soit, comme quelques-uns le rapportent, par la rupture d'un essieu, soit, d'après d'autres, par l'explosion de la locomotive. Le fait est que les sept premiers wagons du train ont été bousculés les uns sur les autres, et que les premiers, tombés sur l'âtre du foyer, ont pris feu.

Plusieurs personnes ont été brûlées avant qu'on ait pu les retirer des voitures; d'autres ont reçu des blessures graves ou ont éprouvé de fortes brûlures. Le conducteur et le chauffeur de la locomotive ont été lancés au loin, et ce soir on ne savait point ce que leurs corps étaient devenus.

Du 10 MAI.—Voici les tristes renseignements que donne ce matin le Siècle :

« Le brave amiral Dumont-d'Urville était allé à Versailles avec sa famille, composée de sa femme et de son fils âgé de 14 ans, et accompagné d'un officier de marine avec lequel il était intimement lié. Il avait annoncé qu'il reviendrait dîner à Paris. On l'attendu toute la nuit; ce matin on n'avait aucune nouvelle de lui. Le ministère de la marine a envoyé des exprès à Versailles; enfin ce soir on a la triste conviction que l'amiral a succombé à une mort affreuse ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient. On ajoute qu'une lettre trouvée sur un cadavre méconnaissable ne laisse malheureusement aucun doute sur le sort déplorable de cet illustre marin. »

Du 14 MAI.—Le nombre des victimes de la catastrophe du 8 mai n'est pas encore parfaitement connu et ne pourra l'être qu'après les informations prises par l'autorité. On porte à 100 le nombre des morts; mais nous espérons que ce chiffre est exagéré.

—Hier, on donnait dans la classe de rhétorique du collège Louis-le-grand les places d'une composition faite samedi dernier. Le jeune Dumont d'Urville, si douloureusement consumé sur le chemin de fer de Versailles, a été nommé le premier, au milieu des marques de l'affliction de ses camarades.

—Plusieurs personnes ont disparu sans que leurs corps aient pu encore être retrouvés. On cite entre autre le fils d'un général et plusieurs négociants de Paris.

On a appris ce matin avec une vive douleur au Palais que deux membres du barreau avaient été victimes de ce cruel événement.

—Le feu des wagons durait encore hier à onze heures du soir.

—Les deux neveux de M. Roulin, bibliothécaire de l'Institut, l'un élève de l'École des Mines, l'autre élève de l'École Normale, ont été grièvement blessés.

—Le mécanicien Georges du corps d'artillerie, qui n'a rien trouvé, était, dit-on, le premier constructeur de machines de France et d'Angleterre.

COMPLOT CONTRE LA VIE DU ROI DES FRANÇAIS ET DE SA FAMILLE.—Une nouvelle machine infernale, destinée à faire périr Louis-Philippe et autant que possible de sa famille, au passage Voilet, a été découverte le 7 mai, par suite de révélations faites, dit-on, par la maîtresse d'un des conjurés, et un grand nombre d'arrestations et de perquisitions domiciliaires ont été opérées.

Voici ce qu'on lit dans un journal ministériel :

« L'autorité, instruite de nouvelles menées de la part de gens compromis, pour la plupart dans des complots antérieurs contre la sûreté de l'État, et ayant acquis la certitude que ces projectiles, de la poudre, des cartouches, se fabriquaient par leurs mains, a fait opérer dans les journées d'hier et d'avant-hier vingt-deux arrestations. Une saisie de bombes incendiaires a été faite notamment chez le sieur Ori, tailleur. Parmi les personnes arrêtées, on cite les sieurs Considère, acquitté dans le procès de Durmès et de Quémisset; Poncelet, Picgard, condamnés et amnistiés dans l'affaire de la rue des Prouvaires, et plusieurs autres qui ont été également impliqués dans des complots de la même nature. »

—DROIT DE VISITE.—Un bruit, que nous ne prétendons garantir en aucune façon, attribue au ministère l'intention de ratifier le traité sur le droit de visite immédiatement après les élections.—(Le Temps.)

—LA PRESSE EN FRANCE.—Le journal le Temps vient d'être condamné à une amende qui avec le frais se monte à 102,000 francs, et à la suppression, pour avoir publié sans renouvellement son cautionnement, après avoir changé de gérant.

—POLOGNE.—La Presse annonce qu'une amnistie sera accordée par la Russie aux condamnés politiques polonais en juillet prochain.

—L'Unicorn a passé 19 bâtiments en deça de la Pointe-des-Monts, dont 8 à la Grosse-Ile. Parmi ses passagers étaient M. M. G. B. Symes, Stevenson Hough, Patton, Bell, Hyde, Collins, et Mme Hays avec son enfant.

—EMIGRATION DES ETATS-UNIS AU CANADA.—Outre le grand nombre d'émigrants qui nous arrivent tous les jours des îles britanniques, il est arrivé dans le Haut-Canada, depuis l'ouverture de la navigation, plusieurs milliers d'émigrés de la Grande-Bretagne, et d'Irlande qui ont résidé quelques années aux Etats-Unis.

Du Courrier des Etats-Unis.

HAÏTY.—Un grand journal de Kingston (Jamaïque) du 3 mai annonce sur la foi du capitaine d'un navire américain arrivé de Port-au-Prince, qu'une révolution a éclaté dans le sud d'Haïty. « La rumeur est, dit ce journal, que les députés du Sud, à la chambre des représentants, ont demandé la présentation d'un budget régulier, et aussi une déclaration officielle de la manière dont a été employé le trésor laissé par Christophe. Cette double requête a été repoussée et les députés qui l'avaient faite ont été expulsés de la chambre. Ils ont été de nouveau réélus, ont renouvelé leurs demandes, et ont éprouvé un second refus. Alors le sud, indigné de ce qu'il considère comme un déni de justice, s'est déclaré indépendant et a choisi pour chef le général Boryela. Il n'y a pas eu encore d'hostilités. »

Cet événement, pour avoir été connu à Kingston le 3 mai, devrait dater des derniers jours d'avril, et nous avons de Port-au-Prince des nouvelles directes du 13 mai qui n'en disent mot. Ce n'est sans doute qu'une nouvelle version exagérée du petit coup d'état parlementaire dont nous avons parlé il y a quelque tems.

—LE TREMBLEMENT DE TERRE.—Les journaux de la Havane, du 18 mai, rapportent, d'après une lettre de St-Yago de Cuba que le tremblement de terre du 7 a été très violemment ressenti dans cette dernière ville. Les oscillations seules ont duré pendant près de 4 minutes. Plusieurs maisons se sont écroulées, la cathédrale a été lézardée; personne d'ailleurs, n'a été victime de ce désastre.

Les journaux de Matanzas disent qu'un navire, qui se trouvait en mer le 7, à cinq lieues de Baracoa, ressentit, à 5 heures et demie, un choc violent, comme s'il eut donné sur un rocher. Un second choc fut éprouvé à 7 heures et demie. Le capitaine n'avait su comment expliquer cette double commotion; mais lorsqu'en arrivant, il a appris qu'un tremblement de terre avait eu lieu le même jour il est demeuré convaincu que son navire en avait ressenti deux fois le contre coup. Les journaux ne disent pas si le capitaine a remarqué sur mer une agitation inusitée.

—INCENDIE.—Hier matin, entre 4 et 5 heures, un incendie a détruit les magasins et les ateliers de Harper and Brothers, le plus grand établissement d'imprimerie et de librairie des Etats-Unis. Il est difficile d'évaluer la perte, mais elle n'est pas portée à moins de cent mille dollars. Il n'y avait que cinquante mille dollars d'assurance. Fort heureusement, MM. Harper occupaient deux maisons, de chaque côté de la rue, et celle qui a été épargnée contenait les objets de la plus grande valeur, notamment un grand nombre de stéréotypes. Ce désastre est l'œuvre du crime. Les incendiaires ont laissé des traces de leur passage qui ne laissent à cet égard aucun doute. Une croisée sur Penil street a été brisée, ainsi que le bureau dans lequel était l'argent.

MARINE COMMERCIALE D'ANGLETERRE.—Il résulte d'un relevé publié dans la chambre des communes, que les chiffres suivants représentent le nombre des bâtiments au-dessus de 50 tonneaux et le montant du tonnage des bâtiments dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, y compris les îles du canal. Les trois principaux ports d'Angleterre sont Londres, Liverpool et Newcastle. En Ecosse, ce sont Glasgow, Aberdeen, et Dundee; en Irlande, Belfast, Cork et Dublin. Pour l'Angleterre, le nombre des bâtiments a été de 10,804, portant 2,033,345 tonneaux; pour l'Ecosse, 2,261 bâtiments portant 429,135 tonneaux, pour l'Irlande, 1,037 bâtiments portant 165,939 tonneaux, et pour tout le royaume-uni, y compris les îles du canal, 14,416 bâtiments de 2,668,232 tonneaux.

—PRUSSE ET RUSSIE.—A l'occasion de la célébration de l'universitaire de la nomination de l'empereur Nicolas au grade de colonel du 6e régiment de cuirassiers de Brandebourg, le roi de Prusse a prononcé un discours dont le passage suivant a été recueilli avec intérêt par la presse allemande, à raison des bruits qui avaient couru sur un refroidissement entre les deux beaux-frères :

« Nous ne devons jamais oublier quelle reconnaissance la Prusse doit à la Russie. L'empereur de Russie est non seulement mon allié, il est aussi le meilleur et le plus intime ami que j'aie. Il est un véritable ami de la Prusse. »

—LES FRANÇAIS EN CHINE.—L'article suivant du Canton Press, du 5 février, mérite d'être remarqué :

« On dit que dans ces derniers tems, beaucoup de matelots européens, après avoir déserté, se sont mis au service des Chinois pour leur enseigner l'exercice du canon. On leur donne 50 dollars par mois. Toutefois, les Chinois ont fait un mauvais marché, car ces matelots ne savent rien en matière d'artillerie. »

« La frégate française l'Erigone s'est rendue la semaine dernière au Bogue d'où M. Cécil, son capitaine, est parti pour Canton. On dit que le Ton-iat avait été chargé d'aller le voir dans la maison d'un marchand américain, et de l'inviter à avoir une entrevue avec le vice-roi et d'autres fonctionnaires de cette ville. Quel que soit l'objet de cette visite, elle prouve que les Chinois ont modifié leurs idées d'isolement à l'égard des étrangers, et de supériorité sur les autres nations; car ils sollicitent aujourd'hui comme une faveur une visite d'un officier français, qui, il y a quelques années, eût été refusée, ou n'eût été du moins accordée qu'après une longue négociation. »

Le même journal, rappelant la présence à bord de la frégate l'Erigone du colonel de Jancigny, qu'il avait qualifié du titre d'envoyé du roi des Français près la cour de Pékin, dit qu'il n'est chargé que d'une mission purement commerciale du gouvernement français dans l'Asie-Orientale.

—RUMEURS.—On parle définitivement de la rumeur de Mr. le Juge Pyke qui se retire avec l'estime et le respect universels; de l'élevation du Soliciteur Général Dwyer au banc; de son remplacement par C. S. Cherrier, Ecuyer dont le mérite est si proverbial; l'opinion générale est que le Commissaire Dominique Mondet remplacera l'Hon. Juge Vallières à Trois Rivères, que le Parlement est à la veille d'une dissolution pour le faire passer par le creux de la pelle générale, que L'AMNISTIE GENERALE DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES SANS EXCEPTION EST SUR LE POINT D'ÊTRE PROCLAMÉE! Ce sont de trop bonnes nouvelles pour que le pays n'en meure pas de joie! Ah! si ce n'est pas un beau rêve que nous faisons. Sir Charles veut donc se faire adorer du pays!.....

D'après un autre bruit semi officiel Mr. D. Mondet se voit remplacé par Mr. Hipp. Guy, Juge de District, et ce dernier par Mr. John Mc Cord; on dit que toutes ces nominations seront publiées sur la prochaine Gazette Officielle.

—C. S. CHERRIER.—Si la nomination de cet avocat plein de talent et d'un gré n'est pas faite pour le placer dans une des premières minorités dans le Conseil Exécutif, pas un nom à notre avis, ne saurait plus mériter à Son Excellence la confiance de l'origine franco-canadienne. La sensation générale que le bruit de cette nomination a faite partout est un témoignage flatteur pour la nouvelle administration!

—JUGE DE PAIX.—Son Excellence, nous dit-on, va créer une magistrature qui n'existera pas moins de satisfaction que ses autres nominations récentes. Allons, il paraît que nous sommes tout de bon en beau chemin d'avoir justice; que Dieu aide Son Excellence!

—Nous avons une si grande idée de l'âme de l'homme que nous ne pouvons souffrir d'en être méprisés, et de n'être pas dans l'estime d'une âme et toute la félicité des hommes consiste dans cette estime.

—L'homme est si grand, que sa grandeur paraît même en ce qu'il se connaît misérable. Un arbre ne se connaît pas misérable.

Taxes sur les produits du jar-dinage.

ECONOMIE POLITIQUE.

Dialog e. Ta voiture est bien chargée ce matin: Quelles superbes radis, blancs, rouges, jaunes de toutes les couleurs! les laitues! comment c'est précocé!

R. J'avais fait mes couches chaudes de bonne heure, grâce à Dieu j'ai bien réussi. D. Mais pourquoi donc ne te vois-je pas plus souvent sur le marché? ne devrais-tu pas y trouver chaque jour de la semaine? R. Je perdrais de l'argent, ma peine et mon temps tout.

D. Da tems, passe. Pour de la prime, on n'a rien sans s'en donner. Mais pour de l'argent: quelle folie! Tu ne pourras t'en prendre qu'à toi-même si tu fais de la dépense. Au moins tu n'as pas l'habitude d'aller t'abrutir par la boisson comme un sauvage?

R. Oh! ce ne sont pas les verres de rum ni de whiskey que je bois qui paient les robes de soie de Madame Maceré. J'aime mieux nippier la famille et payer l'école des enfants. Tu devrais bien penser qu'il n'est pas question de sales dépenses comme celles de la taverne.

D. Quelle dépense! ne fuit tu pas au contraire du profit quand tu vends quelque chose de ta parotille?

R. Mais cette taxe maudite!

D. Une taxe! quelle taxe?

R. E-t-c-é qu'il n'est pas nécessaire de payer pour vendre au marché?

D. Farcure! quoi pour avoir la liberté de vendre des raves, des choux, des patates, de ton jardin, dans ta cha-cité, sur le marché public! Fi donc! pas possible.

R. Farcure toi même avec ton pas possible. C'est trente sols par journée; pas moins; que l'on vende ou non; point de grâce. Aussi je n'y viens que les jours de grande affluence. Avant de prendre cette habitude, il m'arrivait souvent de ne pas vendre assez pour payer l'impôt. Voilà le bien que nous fait la Corporation!

Nous tenons ce dialogue d'une personne de nos connaissances. Nous n'avons retranché que quelques grosses epithètes qui le terminaient relatives à ce que le vendeur de légumes appelait la machine à la-cier.

Manquant de tems pour vérifier l'assertion relative à cette taxe, on doit se contenter de demander s'il est bien possible que nos municipes aient pu se résoudre à mettre ou laisser subsister cette taxe que nous pouvons, même en ménageant les termes, qualifier d'énorme, par rapport à la classe, comme à la valeur aussi bien qu'à la nature de l'objet grevée du fardeau de cet impôt.

Nous pensons qu'on ne vend pas le dimanche mais le jardinier qui vendrait les jours ouvrables paierait donc de plus de dix huit sous, chaque année, près de cinq cents francs, pour jouir, comme disait son compagnon de la liberté de vendre sur une place publique, dans sa charrette des produits du sol d'une aussi mince valeur.

Cette taxe tombe d'ailleurs sur une des classes d'hommes dont les travaux sont les plus durs et les plus méamment rétribués.

Bien des négociants qui font d'immenses affaires ne paient pas d'avantage; un grand nombre d'autres eux comme beaucoup d'autres personnes paient sans comparaison beaucoup moins que ne paierait le jardinier qui supporte d'ailleurs sa part du fardeau de toutes les autres charges publiques. Ce serait bien là sans doute le renversement de tous les principes de justice humaine de toutes les propositions d'après lesquelles le montant de l'impôt doit se régler.

Cette taxe ne tombe pas généralement sur des choses de luxe, mais de nécessité, même, sous le rapport de la santé, pour la classe laborieuse: Ce sont celles surtout dont le premier devoir du législateur est de faciliter l'approvisionnement, dont par conséquent à même on doit laisser le commerce le plus libre possible, puisque c'est l'unique moyen de faire naître et d'en entretenir l'abondance.

Nous pourrions signaler bien d'autres vices dans ce système d'impôt; sur les produits du jardinage. Ceux sous l'autorité desquels il se prélève sont sans doute bien loin d'être au nombre des patissans de celui des taxes soi-disant protectrices sur les produits de l'agriculture venant des Etats-Unis!

Da reste cette leçon d'économie politique venant d'habitues du marché nous semblerait valoir quelques uns de celles de professeurs de cette science.

Que dire des nouvelles résolutions de la corporation d'hypothéquer, pour ainsi dire, les revenus de la bonne ville de Montréal, à ce lui de leurs membres qui prête des deniers non pour exécuter des projets d'améliorations sur un plan général, mais bien de voir du prêt-ur dans les quelles il peut être intéressé directement par rapport à sa propriété privée? Que pens-er de la résolution de détruire une haie, etc. etc. etc.

La politique Gasford revient sur l'horizon, c'est à dire qu'une mission de conciliation semble devoir s'accomplir sous la nouvelle administration. Sir Charles qui a tous les jours de hors du géothomme anglais et la philosophie caractéristique de l'honnête homme, sera, nous l'espérons, plus franc que le bon mais maladroît Lord Go-ford qui peult

être pour mieux faire réussir des vues honnêtes et favorables au pays, et le tort de tromper la Législature pour mieux capter sa confiance. Malheureusement il fut dupe de la bienveillante supercherie, car le pays qui avait appris à l'école de l'intrigue, de la dissimulation et du mensonge administratif, à ne pas prodiguer sa confiance, et qui prenait le nouveau gouverneur en flagrant délit de déception ne voulait point se laisser vomper de gâté de cœur, et mit Lord Gosford à l'épreuve en lui votant six mois de subsides. On sait quel résultat eut cette concession de la Législature; le chef Exécutif s'étant enfermé dans des promesses qu'il n'avait pas le pouvoir de réaliser, vit échouer tous ses plans au moment où avec de la bonne foi seule il aurait pu réussir; ainsi ceux qui reprochent à la majorité du tiers de l'Assemblée ou de l'imprudence ne font pas assez justice à son embarrassante position; Sa conduite fut logique, et nous ne voudrions pas dire qu'elle fut impolitique, malgré les malheurs qui en ont été la suite. Il résulte d'une suite d'événements politiques des positions si parfaitement tranchées que reculer c'est honte et avancer imprudence. La Législature du tiers ne fit ni l'un ni l'autre, elle invoqua la force d'inertie en s'appuyant sur l'opinion publique. Mais nous devons briser sur un passé dont le souvenir ne serait propre qu'à obscurcir l'avenir qui nous reste. Sir Charles est aussi venu apporter le rameau d'olivier et la justice avant qu'il est dans ses mains de la donner. Nous ne nous départissons pas de notre façon de penser; nous envisageons toujours l'Acte d'Union comme la barrière insurmontable que Sir Charles avait à franchir pour rendre au Bas-Canada sa juste égalité de droits; sans doute qu'un homme qui est venu ici en conciliateur, en ami de la justice égale, accomplira sa mission tout entière en faisant connaître à la métropole toute l'iniquité d'une Loi qui a décrété contre le canadien français le dépouillement et comme la confiscation des plus belles prérogatives du sujet anglais. Si Sir Charles tient à placer son nom à côté de ces précédents dont la mémoire est révéralée parmi nous, il est trop habile homme pour ignorer ce qu'il est en contribuant de tout son pouvoir au Rappel d'Union qu'il laissera derrière lui un avertissement dans le cœur de l'origine francocanadienne.

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.—La patriote ville de Québec met un zèle au-dessus de tout élogé à hâter le placement d'un nouvel établissement d'éducation sous la direction de ces bons et pieux frères qui font l'espérance et l'amour de notre propre ville. Plus le Canada aura de ces apôtres de la science et plus vite il franchira sa route à la liberté, car rien comme l'éducation pratique et morale ne donne ces dignes hommes pour faire de bons et braves citoyens.

LES REPUTATIONS. Mr.*** avait une réputation brillante. C'était un homme d'être admis dans sa maison de partager les plaisirs de sa société. Ses nombreux amis venaient de sa grande hospitalité, la délicatesse de ses mets de sa table, l'excellente qualité de ses vins, l'élégance, la richesse de son ameublement. On ne tarissait pas sur l'éclat de ses fêtes. On se trouvait une ombre dans ce tableau; mais elle était si légère! Il avait un grand honneur de familles par ses triomphes. Je voyais de temps à autres dans d'heureux réduits des veuves et des orphelins, toutes les dévotions alimentaires, son luxe, de remplir de leurs larmes le pain qui soulevait leur malheureuse existence; ils le recevaient des mains d'hommes dont l'avarice éteint le sujet journalier des plaisanteries de tout ce qu'il y avait de plus respectable dans la société de Mr.*** Je prie d'une époque qui est déjà loin de nous. Ce temps est-il possible? Communiqué.

BON ARGUMENT.—Okill Stuart, Ecclésiastique du District municipal de Québec vient de donner sa démission. Cet événement est assez intéressant par lui-même, mais comme il semblerait faire pressentir l'expiration du *humbus Sydenham municipal* il mérite une observation. Nous espérons que tous les autres *townshippers* vont se trouver forcés d'en faire autant; plusieurs d'entre eux en ayant fait un état exclusif se trouvent pris par la famine au si bien que les régisseurs, de sorte que la faim va faire plus que la législation pour nous débarrasser de la procédure législative monstrueuse que nous accable. Voilà ce qui arrivera toujours quand on mettra l'estomac à la place de la conscience: Lore Sydenham avait voulu se créer du patronage et placer toutes les nullités du pays, mais le bon sens providentiel du peuple a tout arrêté!

PATRES GENS!—Nos journaux torys ont cois sur la nomination de l'Hon. Mr. le Juge Vallière de St. Real; les uns du moins l'ont annoncé dans cinq mots; le *Herald* lui, n'a pas laissé échapper un mot; il a fait une panse d'a sur le sujet. Nous ne serions pas trop surpris d'apprendre que toute la presse tory en est morte d'un coup d'apoplexie; quelle heureuse nouvelle ce serait pour le Bas-Canada! Qu'elle se rassure cependant, le nouveau Juge en Chef parle si bon anglais qu'elle n'appréhendra pas qu'il est ignorant cana-

DIEN. Nous sommes sur que Sir Charles comprendra parfaitement ce silence là; il lui en dira bien long sur l'esprit qui anime la prétendue loi au 6 du jour.

COMTE DE BELLECHASSE.—Il paraît que le Sieur Ruel a eu beau vouloir être tenu que ses constituants ont trouvé le moyen de lui arracher un mandat que comme d'autres il retenait contre le gré des constituants qu'il a vendus; ça a été en suivant tout simplement la loi. Des électeurs de Bellechasse tant en leur nom qu'en celui de leurs re-électeurs ont fait une adresse à MM. Neilson et Aylwin les priant de donner information à l'Orateur de la position de Mr. Ruel, ce qui fut fait de la manière pourvue par le statut; l'Orateur ayant émané de suite le *Writ*, d'élection, elle sera le 6 du courant! Nous ne savons pas encore qui doit se présenter en remplaçant de Mr. Ruel. Avis aux autres comtés qui sont dans le même cas!

MAUVAIS PRÉSAGE.—Il ne s'agit ici ni de ceux tirés de la contemplation des astres ni de ceux arrachés aux entrailles des victimes, mais tout simplement d'un petit événement fort significatif dont Sir Charles a été le héros *tragique* l'autre jour; et nous devons ajouter que si les Canadiens sur cet article etient aussi romains qu'ils se le sont montrés en 1813, ce que nous allons leur raconter leur paraîtrait fort effrayant; voici l'anecdote, allons, lecteurs recueillez-vous.

Son Excellence étrenna l'autre jour le *Steamer Sydenham* sur lequel elle fit un joli tour sur le fleuve si grande qui baigne chaque bord de notre riante rive canadienne; le temps était délicieux et le St. Laurent calme et poli comme une glace; tout paraît soit rite à Sir Charles qui ne se doutait point que c'était assez de s'embarquer sur *lesystème Sydenham* et d'être accompagné d'un seul mauvais ministre responsable pour s'exposer à quelque malheur! Déjà le joli *coursier aquatique* approchait la rive en dévorant l'espace; le natelot nonchalamment étendu savourait la brise qui venait le rafraîchir, et se rempait ses forces; déjà on se disposait à fouler joyeusement le sol après la ravissante excursion qu'il tout-à-coup une voix cria qu'on était mouillé de la quille! En effet le joli pyroscaphe fut prêt de venir en contact avec la *Princesse Victoria* qui le refoula jusque sur un banc de sable où il s'échoua. Cet incident n'explique-t-il pas à merveille toute l'administration *Sydenham*? En faut-il plus pour démontrer à Sir Charles qu'en adoptant le système *Sydenham* il se met en collision ouverte avec la Reine Victoria et qu'il lui faudra reculer aussi pour être emporté par le courant jusqu'à ce qu'il n'ait échoué tout-à-fait? *Victoria* sera encore obligée comme l'autre jour à venir à son secours pour le recueillir! Voilà ce que c'est qu'un *équippede*? s'écria toute la suite de Sir Charles.—Ph bien, oui! nous disons-nous aussi à Son Excellence, nous qui sommes embarqué dans le vaisseau politique dont Sir Charles a le commandement: qu'il prenne garde à son équipage; il a autour de lui plusieurs pilotes qui pourraient le faire naufrager; plusieurs d'entre eux prétendent connaître à la merveille la "barque Sydenham" sur laquelle ils l'ont placé pour le faire voguer sans boussole populaire sur le "fleuve administratif"; mais ils pourraient bien finir par échouer Son Excellence comme ils l'ont fait de tant d'autres: la fortune vient de parler à Sir Charles et lui montrer le danger de monter la mauvaise galère Sydenham! Les Canadiens sont assez bons marins et nous engageons Sir Charles à se faire un peu pilote par eux car ils connaissent mieux le St. Laurent!!!

Du Canadien. ACCIDENT.—Ce matin, pendant que le *North America* était arrêté aux Trois-Rivières, un des chauffeurs fit imprudemment sauter le bouchon d'un robinet attaché à la bouilloire, et lui et deux autres de ses compagnons furent durement échaudés. Un médecin qui a été appelé sur le champ a déclaré, cependant, qu'ils en réchapperont.

Nous apprenons que M. Bosse, Avocat de cette ville, a été nommé Commissaire de la Cour des Isles de la Magdelaine, sous l'autorité de l'acte passé dans la dernière session, 4 et 5 *Victoria* ch. 22. La Jurisdiction de cette Cour va jusqu'à £25, et la cour siégera au Havre d'Amherst du 20 au 30 juin. Il y aura appel à la Cour supérieure à Québec dans les causes au-dessus de £10 sterling.

Le même acte donne au plus ancien Missionnaire des Isles de la Magdelaine les pouvoirs de Juge de Paix dans le cas où il n'y aurait pas de Juge de Paix résidant aux dites Isles.

Nous croyons devoir dire que cette nomination est très judicieuse.

POUR L'AUREOLE. Mr. L'Éditeur. Comme je sais que vous vous faites toujours un plaisir de vous prononcer en faveur de l'Industrie des Canadiens, je me fais un devoir de vous prier de donner une place dans vos colonnes au nom de Mr F. Frière, peintre d'Enseignes, résidant à l'entrée du faubourg St. Antoine et dont les talents et la renommée joints à la satisfaction de tous ceux qui ont su

apprécier son mérite et son habileté dans cette branche peuvent en dire plus que le feraient les meilleurs recommandations. Les Enseignes et les lignes que ce bon artiste a tracés pour Mr. N. Pacaud, son neveu Capitaine du *Steamer St. Ours*, pour Mr. Arthur, Mr. Thurber et autres de cette ville pourront d'ailleurs faire honneur à son titre et lui valoir l'encouragement que tout Canadien peut espérer de ses Compatriotes. UN CITADIN.

MARIAGE. A St. Louis, Missouri, le 9 May dernier, par le Rév. Messire Léroutte, Mr. Narcisse Nadeau, natif de Montréal, Bas Canada, maintenant résidant à Dubuque, Territoire de l'Ontario, à Deinoiselle Louise Philibert, de St. Louis.

A L'Acadie, le 24 Mai, par le Rév. Messire Laroque, Sieur Julien Chouinard, à Deinoiselle Louise Letourneaux, tous deux de l'Acadie.

DECES. A Dubuque, Iowa, en avril dernier, Mr. Louis Prud'homme, ci-devant de St. Julien, Bas Canada.

A Burlington vt. (E. U.) Lundi dernier, le 30 May, à l'âge de 22 ans et quelques mois, après une longue et très douloureuse maladie supportée avec la patience et la résignation d'un véritable chrétien, Mr. Pierre Lefebvre, THYPOGRAPHE. Ce jeune monsieur était natif de Boucherville (B. C.) et résidait aux Etats-Unis que depuis Trois ou quatre ans. Il laissa pour de plorer sa perte prématurée, bien des parents et un grand cercle d'amis qui le regretteront long temps.

A St. Ours, le quinze de mai dernier, Dame Charlotte Richer dite Lafleche épouse de sieur Joseph St. Onge. Cette dame laisse après elle un époux et plusieurs enfants inconsolables de sa perte. Elle est sensiblement regrettée de tous ceux qui l'ont connue, et particulièrement du grand nombre de pauvres qu'elle soulageait de ses aumônes. Ses funérailles ont eu lieu au dit lieu de St. Ours accompagnées d'un grand concours de personnes.—Communiqué.

VENTE PAR LE SHERIFF. MONTREAL. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

VENTE D'UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

LOT No. 1. "Un lot de terre connu et distingué comme le moitié nord du lot numéro quatre, sur le second rang, dans le township de Milton, dans le dit district, contenant environ cent acres en superficie plus ou moins, avec l'allouance ordinaire pour les chemins; borné à l'est par lot numéro treize, à l'ouest par lot numéro quinze, au nord par le chemin des concessions entre les deuxième et troisième rangs, au sud par la ligne de division de la moitié sud du dit lot—cinquante acres environ du dit lot sont abattus, avec une maison de ferme dessus bâtie.

LOT No. 2. "Un lot de terre connu et distingué comme le moitié sud du lot numéro quatorze, dans le dit district, contenant environ cent acres en superficie plus ou moins, avec l'allouance pour les chemins; borné au nord par la moitié nord du dit lot, et au sud par lot numéro dix-neuf, dans le deuxième rang, à l'est par le chemin des concessions entre les troisième et deuxième rangs, et à l'ouest par lot numéro deux—avec un moulin à scie en pleine opération, et une maison dessus érigée.

LOT No. 3. "Un lot de terre connu et distingué comme la moitié sud du lot numéro dix-neuf, dans le dit district, contenant environ cent acres en superficie plus ou moins, avec l'allouance pour les chemins; borné au nord par la moitié nord du dit lot, et au sud par lot numéro dix-neuf, dans le deuxième rang, à l'est par le chemin des concessions entre les troisième et deuxième rangs, et à l'ouest par lot numéro deux—avec un moulin à scie en pleine opération, et une maison dessus érigée.

LOT No. 4. "Quatre lots de terre situés dans le dit district, étant connus et désignés comme numéro un, deux, trois et quatre, chaque lot contenant environ deux cents acres plus ou moins." Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le 20 d'JUIN courant à ONZE heures du matin. Le *Writ* retournera le 20me juin courant.

BOSTON & COFFIN Sheriffs. Bureau du Sheriff } C 3 Mai 1842.

CONTRATS POUR CHAUFFAGE. DES offres cachetées seront reçues jusqu'au premier jour de juillet prochain, à midi, pour la quantité de SIX CENTS cordes de bois de chauffage, à fournir par égales portions d'étrabie, de boulean, et de hêtre—livrables dans la Cour de la prison—Pour les particularités etc s'adresser au Bureau du Sheriff } Bureau du Sheriff } 6 Juin 1842. y-14.

A VENDRE OU A LOUER. A BELLE MAISON en pierre et à deux étages de feu Mr. J. B. MASSE, située au Centre du bourg St. Denis; elle est dans le meilleur ordre, ainsi que les dépendances qui consistent en Hangars, Ecuries, Granges, remises et autres bâtiments. Le Jardin est spacieux, bien améublé et très productif. Les conditions seront faciles à l'acquéreur, pour plus ample information s'adresser à ANTOINE POIRIER Cultivateur de St. Jean Baptiste. Novembre 8 1841. j 75.

Vente par Encan. PAR CUVILLIER & FILS. VENTE DE BALLOTS ET LOTS DE MARCHANDISES SECHES. Aux Magasins de Messrs. ATKINSON et Cie MARDI MATIN le TREIZE du courant, seront vendus par Ballots et lots, 200 Ballois de MARCHANDISES SECHES, consistant de: Draps et casimires de première et seconde qualité, cotons gris et blancs, bourgans cotons et mousselines frappés, mousselines de laine, châles, étoffes à veste, rubans, châles et mouchoirs. draps et étoffes d'India rubber, cotons blancs et cotons barrés de gout, regattas et cotons barrés. Et une variété d'autres articles. Ventes à NEUF heures. CUVILLIER & FILS.

A vente de poterie et de verrerie qui devait avoir lieu ce matin aux magasins des sous-signes, est remise à VENDREDI matin le DIX du courant, en conséquence de ce que les effets ne sont pas encore tous débarqués des bâtiments.

POTTERIE et VERRERIE, aux magasins des sous-signes, VENDREDI MATIN le DIX du courant, seront vendus 81 paniers de poterie 41 de verrerie. On pourra se procurer les particularités des catalogues au bureau de Messrs R. F. Maitland et Cie. Vente à DIX heures. CUVILLIER & FILS. Montréal ce 2 juin 1842. j 12.

VENTE D'UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

5 balles de Tapis Co. d'Orléans Libérale. Vente à NEUF heures. CUVILLIER & FILS. 12. VENTE D'UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

VENTE D'UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

VENTE D'UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

VENTE D'UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES. A VIS public est par le présent à savoir: A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues au meilleur prix et le plus tôt possible, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en un temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou *Writ*.

PERDUS OU VOLES.—DEUX CHEVAUX, un sous poil noir, les pieds et le nez blanc, entier, et étampé à l'épaule droite, portant les initiales J. L. âgé de trois ans. Un autre sous poil blond une partie de derrière blanche; ainsi une barre blanche dans le front qui finit dans les narines, bietté sur l'épaule gauche par le collier et le poil parti sur la patte droite de derrière par un trait, il est âgé de quatre ans. Une récompense généreuse sera donnée à ceux qui les feront retrouver, ou en donneront informations. Ils sont partis, depuis plusieurs jours, de chez le propriétaire sous-signé LOUIS LEFRANÇOIS. Laprairie, 7 Juin 1842. j-14.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS POUR LA TRAVERSE DU HORSE-BOAT. A SOCIÉTÉ CANADIENNE DU HORSE-BOAT l'honneur d'annoncer à ces amis et au public en général, qu'elle tiendra la traverse du HORSE-BOAT comme suit, durant toute la saison: La traverse se fera tous les jours de chaque côté depuis SIX heures du matin jusqu'à SEPT heures du soir. La société se charge de payer la barrière pour aller et revenir le même jour à ceux qui viennent de l'autre côté du fleuve. Montréal, 22 Avril 1842. j-122.

COMMISSION D'ENQUETE SUR LA TENURE SEIGNEURIALE. A VIS public est par le présent le BUREAU de la COMMISSION sera ouvert, pour le présent en cette Cité, à l'ancienne Maison du gouvernement, bâties du gas dien, depuis DIX heures A. M. à trois heures après midi fêtes et dimanche exceptés. Toutes communications devront être adressées, au sous-signé. JOS. E. TURCOTTE SECRÉTAIRE. j-2. Montréal 5 Mai 1842.

Vente par Encan. VENTE CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES VENDRE LE DIX d'JUIN courant sera vendu aux magasins de Messrs. ROBERT PATERSON et Cie. Cofn des rue St. François-Xavier et St. Sacrement, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES consistant en ce qui suit, savoir: Draps supérieurs et casimires, draps d'Orléans, coton pour chemises et draps de lit blanchi au soleil et gris de toutes sortes, toiles de lit de toile et de coton, drills de toile gris et blanc, de coton, bourgans drap et frappé, Jean et shirtings frappés, rouge de turquie, dyable bleu du Cord Bengale, Derries, claire checks, Earlston gingham 3.4 et 6-4, china chusans, cravates de gingham, mentonnières de thibet de gout, mousseline en liyre, mull et jaconets, parures de mousseline. Batiste, regattas court-pointes blanches et de couleur frappés 7-8 9-8 plottes de coton, pelottes de fil, hautes faites. Conditions libérales. La vente commencera à UNE heure. J. D. BERNARD Agent. Montréal 2 juin 1842.

Vente par Encan. VENTE CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES PAR CATALOGUE aux magasins de Messrs. WILLIAM SMITH et Cie, rue St. Paul, LUNDI et MARDI le TREIZE et QUATORZE de JUIN courant, CINQ CENTS BALLOTS comprenant un assortiment général propre pour la saison, se débarquant actuellement de différents bâtiments au port et d'autres encore attendus ici; de plus les contenus d'audeusss du vingt ballois de Marchandises endommagées attendus du "KENT" dernièrement naufragé. Les catalogues seront prêts la veille de la vente. Elle commencera, chaque jour, à UNE heure P. M. précise. Conditions très libérales. J. D. BERNARD, Agent. y-12. Montréal ce 2 juin 1842.

AVIS. A Soussigné exécuteur du testament et des dernières volontés de feu M^{onsieur} JULES QUESNEL, en son vivant de la Cité de Montréal, prévient toutes personnes endettées envers la succession du dit feu Sieur Quesnel, de payer sans délai leurs dettes respectives, et celles à qui il peut être dû par la dite succession de produire leurs comptes en bonne forme à ALEXIS LAFRAMBOISE exécuter, dûment autorisé à régler toutes affaires de la dite succession. JOSETTE COTTE QUESNEL. EXÉCUTRICE. l. m. 14. Montréal 6 juin 1842.

ON A BESOIN. DANS la paroisse de Ste. Marguerite de Blairfinnie, autrement dite l'Acadie, d'un MAITRE et d'une MAITRESSE d'Ecole qualifiés sous tous les rapports pour remplir cette charge. Un maître dont l'Ecole pourrait tenir l'Ecole des filles serait préféré. S'adresser à l'un des Commissaires des Ecoles sur les lieux, l'Acadie 31 mai 1842.

AVIS. TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu ANDRÉ TRUDEAU, Ecclésiastique, en son vivant Aumônier, de Montréal, sont priés de les faire connaître à Frs. Trudeau, son fils, St. Denis, ou à Z. J. Trudeau N. P. rue St. Guinert. Montréal 2 juin 1842. j 12.

PERDU. Il suppose avoir été débarqué par erreur à quelques postes intermédiaires entre Montréal et Chambly, un QUART contenant du sucre blanc marqué ISAHIAH BUNKER CHAMBLAY. Quiconque en donnera information au Capitaine F. Cincennes du Britannia recevra récompense de \$10. MAGASIN NOUVEAU. Le Soussigné à l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN, rue St. Paul, vis-à-vis Mr. WHITE Ferblantier où il aura constamment un assortiment très étendu de MARCHANDISES. CHAPEAUX DE GROS DE NAPLES, DE SATIN ET DE PAILLE. Il informe de plus le public qu'il a une quantité de gros de Naples, Crêpe et Etouffe noir pour hommes, mouillés, qu'il disposera à des prix très réduits. F. X. BRAZEAU. j-9. Montréal 24 Mai 1842.

UNE PERSONNE entendue dans le commerce, désirerait se placer comme TENEUR DE LIVRES. S'adresser à ce bureau. Montréal, 7 juin 1842. b 14.

ROMUALD CHERRIER, Avocat, a établi son Etude, rue St. Vincent, Maison de Mr. Séafino Graldi, deuxième porte à gauche, en descendant. AVIS. TOUTES personnes envers lesquelles il succède de feu le Docteur JOHN HILL ROE, en son vivant résidant à St. Jean, dans ce District, est endettée sont priés d'envoyer leur compte respectivement attesté au Soussigné Mr. Thomas Musen, rue Notre Dame, et toutes celles qui lui doivent de venir régler et payer leurs dettes à ce même monsieur, le tout pour et aux fins d'établir et de constater la valeur de la dite succession sans FAIRE ACTE D'HÉRITIÈRE. PETER ROE Tuteur. Montréal ce 2 juin 1842. i-a. a por s.

CORPORATION DE MONTREAL. DES offres seront reçues jusqu'au SEIZE du courant pour fournir des blocs nécessaires au pavé des rues dans cette ville. Les dits blocs devant être de pin ou de cèdre tous placés complètement dans les dites rues à tant pour verge. Ou bien à tant pour l'ouvrage en par la Corporation fournissant le bois, à prendre aux quais, et sciés quarré. Pour plus amples particularités; s'adresser à l'Inspecteur de la Cité. Conseil de ville 3 juin 1842. j. 13.

DOCTEUR DEMANDE. ON a besoin d'un Docteur de la Paroisse de Vaudreuil d'un Docteur recommandable, il sera bien encouragé. Vaudreuil 2 Mai 1842. i-a-2. J. HORNER. TEINTURIER DE SOIE ET LAINE, Rue Notre Dame, première porte de la rue St. Pierre.—Avril, 1842:

SAMEDI 4 JUIN 1842.

LE NOUVEAU JUGE EN CHEF.—Après qu'il est reconnu que l'Hon. Joseph Rémi Vallières de St. Réal a été élevé à l'insigne charge de président de la cour, il doit être à propos de remarquer que, grâce aux représentations de l'Association du Barreau de cette ville dont une minime portion avait jugé à propos de faire une scission par un faux semblant de scrupule tout-à-fait hors de son administration du jour à fait un acte de premier mérite et nous n'hésitons pas à le dire (parce que nous avons la confiance qu'il saura le justifier) un homme de génie qui depuis douze ans brillait sous le boisseau. C'est le premier Canadien qui ait encore été appelé à un poste aussi élevé et aussi digne de ses brillantes facultés. Que peuvent faire nos éloges quand les témoignages et les sympathies de tous les hommes éclairés du pays sont là pour attester de l'heureux coup d'état que Sir Charles vient de faire ? Si l'on eut suivi plutôt une pareille ligne de politique au lieu de faire un système d'exclusion qui annihilait l'origine française, ce pays aurait depuis longtemps marché dans la voie de prospérité que Son Excellence semble se faire un devoir de lui ouvrir.

Les ignorans canadiens verront avec plaisir figurer sur le Banc Judiciaire deux hommes qui feront l'honneur de leur pays et du gouvernement qui les a nommés, parce que c'est à la fois l'intérêt du gouvernement et du pays de ne pas négliger les talents et le mérite quelque part qu'ils se trouvent et à quelque origine qu'ils appartiennent.

Sir Charles vient de se concilier la reconnaissance et nous pouvons dire l'affection de la portion bien pensante de la société par cet heureux choix ; c'est assurément un début flatteur pour le pays et qui devra profiter à son administration. Nous parageons d'autant mieux la satisfaction générale que ce premier procédé nous porte à espérer que ce ne sera pas le dernier acte de justice que le Bas-Canada devra au nouveau Gouverneur. Si Sir Charles veut spéculer sur les qualités gérées du cœur Canadien, il pourra se convaincre avant peu qu'il n'a pas prostitué sa confiance ; car nous sommes sûr que notre origine ne demeurera pas en reste de confiance vis-à-vis de lui, mais qu'elle contribuera de son mieux à faire renaître l'harmonie si nécessaire entre elle et ceux qui ont mission de la gouverner. Nous serons disposés d'oublier un peu les vieux péchés du ministre responsable s'il continuait ainsi à les racheter en suggérant au chef de l'Exécutif des démarches de cette nature qui seraient si puissantes encore pour réintégrer la Province dans ses droits légitimes.

ON DIT.—Que Son Excellence est rassasié du Haut-Canada, que Montréal l'a seduit, que Québec l'enchantera. On ajoute que l'espérance d'une nouvelle élection générale est fondée, et qu'il est plus que possible (en langage diplomatique) que le siège du Gouvernement lui sera Kingston pour revenir parmi les chrétiens ! Pour nous, nous dirions bien ce que nous en savons si le public voulait nous promettre le secret. Eh bien, un officier nous a laissé le petit mystère d'une confiance qui n'aurait pas à moins que de dire que cela sera luisé à la discrétion de la Législature prochaine, ce qui ne serait pas d'un trop mauvais augure après tout si le retour d'une nouvelle élection pouvait multiplier les honnêtes gens dans le Parlement. Si Sir Charles continue à réaliser ces dignes espérances il fera presque autant de bien que son prédécesseur nous a fait de mal. Nous avons déjà promis notre concours le plus zélé à la nouvelle administration si elle veut marcher dans un sentier droit, ce que l'air penaud du Herald contribue à nous faire croire, et nous ne retirerons pas notre parole. Nous aurions tant de plaisir à louer un homme de bien, un administrateur équitable après les Néron et les Verrès qui ont alligé ce pays !.....

COMTE D'YAMASKA.—L'A. semblé qui devait avoir lieu le 29 ult. dans ce Comité ayant été remise pour des raisons imprévues lors du premier Avis, elle aura lieu demain à St. François, Mr. Barthe, membre de ce Comité, s'embarque ce soir pour y être présent.

Nous engageons chaque Comité à suivre l'exemple donné que celui-ci et celui de De-chambault afin de s'entendre sur la marche qu'il conviendrait d'adopter à la prochaine session Législative et pour prendre de suite en considération les meilleurs moyens de fournir à la Commission d'Enquête sur la Tenure Seigneuriale tous les renseignements que chaque Comité est à même de donner dans l'intérêt du pays. Ce n'est pas tout de crier contre un système, il faut encore se mettre en mesure de redressement des abus dont on souffre ; c'est le meilleur moyen d'obtenir justice. Les mauvais seigneurs voient arriver leur jour de rétribution avec la conscience trouble ; mais nous nous réjouissons de voir le pays à la veille de s'affranchir des abus d'un système qui avait fait la satisfaction de tout le monde si on en eut respecté l'intégrité.

Abus.—On renouvelle encore de toutes parts les plaintes qu'on nous a déjà faites sur l'infidélité des postes ; il paraît qu'en plusieurs endroits on est des mois entiers sans recevoir notre feuille ; il y a tant de gens qui ont peur de se faire démasquer qu'ils croient

de leur intérêt d'intercepter notre circulation, pour sauver un peu les apparences ; mais il y a bien de l'indignité dans ces misérables qui font métier de nuire à nos intérêts et à ceux du pays ; car ce n'est pas encore la considération de nos intérêts personnels autant que ceux de la cause que nous défendons qui nous fait regretter les traitements qu'on nous fait éprouver dans plusieurs endroits. Au reste nous pouvons nous attendre à tout de la part des loyaux d'aujourd'hui ; ils ne sont pas capables de défendre leur honteuse cause autrement qu'en s'attaquant à la nôtre par de sourdes et basses menées. En 1837 et 1838 ils ont commencé à piller, et comme ils ont pris goût à ce métier, ils continuent à faire des synonymes de vol et de loyauté, ce qui est la même chose dans le dictionnaire d'un loyal à la façon d'aujourd'hui. Si nous pouvons jamais mettre la main sur un de ces êtres là, nous lui ferons payer nos numéros !

OUVREZ LES YEUX.—Mr. T. Dunscombe a présenté à la Chambre des Communes d'Angleterre une Pétition signée par près de 3 millions et demi d'habitants de cette classe qui travaille et qui paie, se plaignant de n'être pas représentés, demandant une loi nouvelle intitulée charte du Peuple qui embrasse la représentation de tout adulte mâle, le vote par ballotte, les parlements annuels, qui abroge la qualification foncière accordée indennité des membres, et un juste cadastre électoral !

Et l'on parle avec emphase de la liberté en Angleterre ! Faut-il un autre tableau pour dessiller les yeux de ceux qui en ont ? C'est comme le franc et commun socage ; à qui n'a-t-il profité en Angleterre ? à l'aristocratie qui s'est affranchie de toutes ses servitudes vis-à-vis de la royauté pour en charger les épaules prolétaires, les fermiers qui les engraisent et qui rampent sous leurs pieds ! La liberté est écrite sur parchemin dans ce pays là, mais comparez donc cette théorie là avec la pratique de chaque jour et les résultats d'aujourd'hui !

COMTE DE PORTNEUF.

À une assemblée nombreuse des délégués choisis par les électeurs dans toutes les paroisses du comté de Portneuf, tenue (suivant annonces à la porte de l'église de chaque), en la salle publique du Presbytère de la paroisse du Cap-Santé, Mercredi le 25 Mai 1842, à dix heures du matin.

T. C. AYLIWIN, écuyer, représentant du comté, fut appelé à la présidence par acclamation.

M. le Président expliqua le but de l'assemblée, savoir, de prendre en considération l'état actuel des affaires publiques de la Province et de se consulter sur les mesures qu'il convient de prendre dans l'intérêt général.

Messieurs Nicolas Côté, J. Sauvageau, le capitaine Châteaufort, le capitaine Garnier, le conseiller de district Dussault, Hyacinthe Denis, le conseiller de district Malouin, le Notaire Paul Bigué, le Notaire Bernard, le conseiller de district Raymond, P. Pagé, M. Morin, le capitaine Louis Belleisle, M. Montigny, M. Gauthier, C. Pagé, Paul Benoit, Stephen Cody, Patrick Nevill, François Beaupré, le capitaine Morissette, Jean-Baptiste Dambre, M. Gagné, Louis Leclerc, Patrick Love, Isidore Belleau, et le Notaire Rinfret, furent nommés comme comité pour rédiger et proposer les résolutions nécessaires dans l'occasion. Messieurs Isidore Belleau et Elie Rinfret ayant été au préalable nommés Secrétaires conjoints.

L'assemblée s'est alors ajournée pour deux heures, temps après lequel le comité fit rapport des résolutions suivantes, lesquelles, après avoir été lues dans les deux langues, furent unanimement adoptées par l'assemblée.

10. Résolu.—Que l'opinion de ce comté au sujet du Bill d'Union telle que déjà exprimée dans nos requêtes au Parlement de la Grande-Bretagne, avant la passation du Bill, et au Parlement Provincial à sa dernière session, n'est malheureusement que confirmée par l'expérience, et que notre opposition à cet acte inconstitutionnel et spoliateur, ne doit qu'augmenter jusqu'à ce que le rappel ou l'amendement en soit obtenu.

20. Que la dernière Session du Parlement Provincial a fait ressortir l'iniquité de l'imposition sur le Bas-Canada de la dette contractée sans son consentement par une autre Province, et que notre opposition à cette dette est fortifiée par le fait alarmant que dans une seule Session, cette dette a doublé de montant, et que le Canada se trouvera chargée du lourd fardeau de la remise en Angleterre de l'intérêt sur trois millions de livres sterling annuellement.

3. Que cette Session a montré au grand jour que la chambre d'assemblée ne représente pas la majorité du peuple de cette Province ; et surtout que nous avons vu avec douleur que certains membres librement choisis par leur constituants, dans la confiance que leurs représentants étaient intègres et incapables de trahison, ont déserté la cause de leur pays, et ont été grossier les rangs des membres Elus pour les bourgeois pourris, pour des petites localités, des élus par force et violence et des élus par la brigade et la corruption de l'Exécutif.

4. Que ce comté est convaincu que la majorité de la chambre d'assemblée telle

que composée actuellement, est indigne de confiance, et que le premier pas à faire dans les intérêts de la Province, est de dissoudre cette Chambre, et de faire un appel libre à l'opinion des Electeurs de la Province.

50. Que le Conseil Législatif a outre-passé les bornes Constitutionnelles, en introduisant un Bill d'argent, en voulant amender un autre bill d'argent, et en réjetant, en violation des privilèges des Communes, un Bill passé par la Chambre au sujet des élections contestées du Bas-Canada et que nous prévoyons avec alarme qu'une semblable conduite de la part du Conseil ne tardera pas à jeter de nouveau toutes les affaires du pays dans la confusion et le désordre.

60. Que la dernière administration a été trompeuse, corrompue, immorale et tyrannique au point de surpasser les exemples les plus odieux non seulement dans cette Province mais partout ailleurs, en Irlande même.

70. Qu'après la promesse faite par la mère-patrie de doter le pays d'un gouvernement vraiment responsable, en harmonie avec les vœux bien exprimés de la majorité du peuple, nous avons lieu d'espérer qu'il se trouverait un nombre des aviseurs responsables du Gouvernement pour le moins un Canadien Français, et que nous avons vu avec peine et regret que le Conseil exécutif est entièrement composé soit des étrangers et inconnus au pays ou de gens connus seulement par leur haine et leur opposition à nos lois et nos institutions, et comme nos adversaires politiques les plus acharnés et les plus méprisables.

80.—Que nous espérons voir dans la personne de Sir Charles Bagot, gouverneur actuel, un digne représentant de sa Majesté notre Reine, et que nous souhaitons cordialement que son administration des affaires de cette Province soit heureuse et prospère, et que nous nous flattons que son Excellence réunira la confiance, l'amour et le soutien de tous les sujets de sa Majesté en autant que sa marche publique sera directement dans le sens contraire à la politique funeste et perverse de son Lord Sydenham.

90. Que d'après la composition et les antécédents du Conseil Exécutif actuel nous ne pouvons croire que son Excellence le gouverneur général, avec la franchise, la droiture, et la noblesse de caractère que nous lui attribuons, puisse longtemps tolérer son entourage actuel, et que nous ne pouvons nous attendre à voir renverser l'administration de Sir Charles Bagot qu'en autant qu'il chassera honteusement les mauvais aviseurs que Lord Sydenham lui a transmis.

100. Que le comté de Portneuf fait hommage aux électeurs du quatrième Riding d'York de ses remerciements sincères pour la noble réprimande qu'ils ont faite à la corruption et à la violence employées par la dernière administration dans les élections et pour la sympathie générale qu'ils ont témoignée pour leurs frères opprimés dans le Bas-Canada en élisant L. H. Lafontaine, Ecuyer, comme représentant de leur Comté, lorsque les deniers publics et la violence avaient été mis en jeu par l'administration pour spoiler les Electeurs de Terrebonne de leurs droits et pour empêcher l'élection du membre de leur choix.

110. Que nous approuvons la conduite publique de l'Honorable Robert Baldwin, représentant du Comté de Hasting ; et que nous offrons nos remerciements tant à ce monsieur qu'aux autres membres du Haut-Canada qui ont supporté nos droits ; et spécialement à Sir Allen Napier McNab, chevalier, représentant la ville de Hamilton pour sa conduite honorable, et les services éminents qu'il a rendus lorsque fut agitée la question des élections contestées du Bas-Canada.

120.—Que nous avons vu avec regret l'organisation des Bureaux d'enregistrement, et que nous espérons que la législature ne tardera pas à voir l'inconvénient de faire périériter la fortune des familles et de permettre que le bouleversement de toutes nos lois soit opéré par une Ordonnance passée en haine contre le pays et en fraude de la législature constitutionnelle, par un corps législatif exceptionnel, à la veille du retour à l'ordre légal et avec une précipitation et un secret affectés, subversif, d'une saine législation.

13.—Que ce Comité approuve les résolutions proposées par M. Louis Dussault et secondées par M. Louis Raymond à la dernière assemblée du Conseil de District de Portneuf, au sujet de l'ordonnance des municipalités et que nous souhaitons que cette ordonnance disparaisse prochainement du recueil des lois Provinciales, pour faire place à un Statut d'incorporation et de régime municipal dans les paroisses et Townships, analogue à l'usage en Angleterre et dans les Etats-Unis de l'Amérique, et en rapport avec notre position sociale.

140.—Que nous désirons que le statut pour l'établissement des Ecoles élémentaires, passé à la dernière session, soit amendé et que surtout il soit permis aux localités qui se confieront par souscriptions volontaires pour le soutien des Ecoles, de participer dans l'allocation Parlementaire de la même manière qu'à si leurs écoles étaient soutenues par contribution forcées,

vu que le comté de Portneuf ne veut aucunement sanctionner l'introduction de taxes directes, même pour l'éducation, après l'exemption dont a toujours joui le Bas-Canada dans le bon vieux temps.

15.—Que nous espérons que le Conseil législatif écouterait avec plus de patience qu'il ne l'a fait à la dernière session les justes représentations contre l'ordonnance des Sleighs, et qu'on verra disparaître cette ordonnance odieuse ainsi que sa sœur jumelle l'ordonnance des Chemins de barrière, avec la police rurale et tout le reste du fatras des ordonnances permanentes du Conseil Spécial.

16.—Que les changements subits médités par le parlement impérial dans le taux des droits sur les bois de commerce de cette Province sont très injustes et très nuisibles au pays ; nous plaignons sincèrement le sort des malheureux et nombreuses victimes de ces changements, et qu'il ne nous reste qu'un moyen de nous prémunir contre de semblables bouleversements dans le commerce, savoir, celui d'encourager autant que possible et d'améliorer l'agriculture du pays, la seule base stable de prospérité, et de remplacer par la manufacture domestique, les objets qui nous viennent maintenant d'Europe, par d'autres de fabrique plus grossière mais en même temps plus en rapport avec nos moyens.

17.—Que nous avons remarqué la préférence injuste donnée au Haut-Canada dans l'allocation des deniers provinciaux pour les améliorations locales, et que nous envions le sort de la partie de la ville de London dans le Haut-Canada, à la quelle le ministre prétend responsable qui se trouve en même temps être chef du Département des travaux publics, a eu l'art de procurer l'allocation de l'immense somme de cent mille livres sterling, quoique dans le but d'ouvrir un chemin nouveau pour communiquer un township de Gosford, récemment érigé par le gouvernement lui-même, où la nature offre un établissement pour de centaines de familles tant aux habitants du pays qu'à nos co-sujets de la Grande-Bretagne qui désirent se fixer dans cette Province.

180.—Que nous déplorons que l'attention de sa Majesté la Reine, et de ses membres au sujet des Bills réservés dans la dernière Session ait été appelée uniquement à ceux qui ont rapport aux privilèges et immunités des Compagnies de Banque et à l'avantage des particuliers, lorsque le Bill d'Election, l'acte de législation le plus important de la Session, a été laissé dans l'oubli parmi les cases poudreuses de Downing Street.

19.—Résolu, que T. C. Aylwin écuyer représentant du Comté, soit prié de dresser en langue Anglaise une Requête à la Législature bas-ée sur les Résolutions précédentes et de présenter et de soutenir cette requête à sa place en Chambre.

le président ayant laissé le fauteuil, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement.

Sur motion de Louis Bell-Isle, écuyer secondé par Louis Dussault, écuyer.

Résolu.—Que nous saisissons avec le plus sensible plaisir l'occasion favorable qui se présente pour déclarer au nom de tous les électeurs par lesquels nous sommes délégués, que nous approuvons hautement la conduite noble et franche qu'a tenue T. C. Aylwin, écuyer, notre représentant, dans la dernière Session du Parlement Provincial, et que l'activité et le zèle constant qu'il a alors déployés pour procurer le bien-être général de la Province, l'attention efficace qu'il a portée et qu'il porte présentement aux objets qui intéressent ses constituants, exigent de nous les remerciements les plus sincères et les plus affectueux, et en même temps l'assurance que nous entre-tiendrons toujours à son égard les plus purifiés sentiments de reconnaissance.

Résolu.—Que nous approuvons spécialement l'appui judiciaire donné dans des circonstances difficiles et malencontreuses par notre représentant au Bill établissant les Cours de District, et que nous reconnaissons que ce Bill tout défectueux qu'il soit nous a délivré d'une Ordonnance du Conseil Spécial inique, et que ce Bill, contre l'attente de ceux qui l'ont introduit par bonheur, doit nécessairement opérer le rappel de l'ordonnance du même conseil par rapport aux Cours Supérieures, ordonnance qui bouleverse toute notre procédure et nos lois en spoliant en même temps les habitants du District des Trois-Rivières de leurs tribunaux, et en les obligeant de chercher à trente lieues du Saint-Laurent, une justice qu'ils ont eue à leur porte depuis l'établissement du pays jusqu'à ce jour.

Proposé par Antoine Delage, secondé par Paul Benoit, Ecuyer.

Que cette assemblée offre ses plus sincères remerciements à M. le président et à Messieurs les secrétaires pour leur conduite habile dans cette assemblée.

ISIDORE BELLEAU } Secrétaires.
E. RINFRET }

Dans la matinée de Mardi dernier, 31 Mai, sont arrivés en cette ville dix prêtres et trois autres ecclésiastiques, venus de France à New-York par le dernier paquebot de l'Havre l'Argot. Les prêtres sont MM. Chazal, Luitel, Tellier, Martin, Hn-nipaux, Duranquet, Moué, Neyron, Pignod;

les autres ecclésiastiques sont MM. Bre-nans, Jernossanx, Tupin. Ce dernier est Savoyard, tous ces autres messieurs sont Français. Ils se sont mis immédiatement à la disposition de Mgr. de Montréal, qui lors de son voyage en Europe, avait demandé du secours aux Evêques de France dans la pénurie de prêtres où se trouve son va-le diocèse,
(Melanges Religieux)

CHARLES GAICAU, MARCHAND TAILLEUR.

L'Honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi un MAGASIN et une BOUTIQUE de MARCHAND TAILLEUR dans la rue St. Jean-Baptiste, porte de St. Mrs. McIntyre et M. Vey. où il aura eu en main un assortiment complet d'effets en son genre.

Les personnes désirant fournir leur draps, seront aussi bien servies que si elles les prenaient à l'étranger.
C. G. ayant pratiqué dans les meilleurs établissements Tailleurs des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles coupures de modes des pays étrangers n'en cédera à personne pour l'élegance des ouvrages qu'on voudra lui confier.
Montréal, 12 Avril 1842. j-119.

HOTEL D'UNION



PAR F. M. LEMYRE, St. Charles.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et à tous ses Concitoyens en général qu'il aient d'établir, dans St. Charles, une maison qu'il se propose de tenir sur le pied le plus recommandable pour la réception des voyageurs et au-tre qui voudront bien le patroniser dans son entreprise en hébergeant chez lui.

Il aura constamment à leur disposition toute sorte de liqueurs et rafraichissements ainsi qu'une table prise à toute heure du jour et servie des mets les plus succulents le tout à des prix très modérés.

Il ose se flatter que son assiduité son zèle à satisfaire le public, dans cette branche, joints aux efforts et aux déboursés qu'il a sacrifiés pour rendre son Etablissement aussi commode qu'un hôtel de ville seront des motifs suffisants à l'encouragement qu'il s'attend de recevoir des personnes respectables qui daigneront le visiter.

F. M. LEMYRE, MAITRE D'HOTEL.
St. Charles 12 Mai 2812. j-5

MAGASIN A LOUER.

UN MAGASIN et le MAGASIN à louer dans la paroisse de St. Jacques le Mineur, c'est une excellente situation pour le commerce. La maison est située vis à vis de l'église que Pon est maintenant après cons. raire. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire
J. L. BEAUDRY,
Vis-à-vis le Palais de Justice.
Montréal 10 Juillet 1841. j-23

CONDITIONS DE L'AURE.

CE JOURNAL se publie trois fois par semaine les MARDI, JEUDI et SAMEDI matin. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par an néé payable par semestre et d'avance pour la ville de nos pays par semaine-pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi.

La sou-cription est comptée par année et compris le port, si on paie au commencement du semestre et cinq-piastres si on paie qu'à l'échéance.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.
Le Bureau de L'AURE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.
Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations s'aites, Francs de Port à F. CINQ MARS, propriétaire.

Nous prions Messieurs les maîtres de Poste dans les paroisses ou nous n'avons pas d'Agents de vouloir bien, s'il y a des abonnés, accepter l'agence pour leur paroisse.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, . . . 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1ere. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, . . . 10d.
Au-dessus de dix lignes : 1ere insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente par ligne, 1d.
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

A G E N S .

- o—
Québec, Trois-Rivières, Laprairie, Boucherville, Yarennes, Jœndie, Chambly, Ste. Marie de Monnoir, St. Césaire, St. Pie, St. Hyacinthe, St. Charles, St. Marc, St. Denis, St. Antoine, Isle Verte, St. Ours, St. François, Nicolet, St. Grégoire, Gentilly, Yamachiche, Maskinongé, Berthier, Batiscan, L'Assomption, St. Jacques, Rigaud, St. Roch d'Ahigan, St. David, Longueuil,
Mr. J. B. Lajoie, Mr. C. Couturier, Jos. Weilbronner, Ecr. Mr. E. X. Girard, Mr. Eudé Dupont, Mr. Louis Gareau, Mr. H. Gacien, Ecr. P. M., Mr. F. Dansereau, D. Bondy, Ecr. Mr. F. Cadoret, Mr. F. M. Lemyre, Mr. Jos. Parisseau, Mr. Louis Pagé, Mr. Théophile Gauthier, Louis Bertrand, Ecr. P. M., Dr. Jos. Lusignan, Mr. L.G.D. De St-François Charles Giroux Ecr. Jos. Prince Ecr. Ad. Stein, Ecr. P. M., Mr. Richer Ecr. P. M., Mr. Jos. Giroux P. M., A. D. Bondy Ecr. P. M., Ferd. J. Filten Ecr. P. M., Mr. J. Guibault, P. M., J. Dufrenes Ecr. P. M., S. Fournier Ecr. P. M., D. J. Rubinielle, M. Joseph Boisvert, M. E. Talham

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, Rue St. Amable demeurant rue Capital, près du vieux Marché.